GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE 9863-72

USAGE	1	2	3	4	5	6	7	8
H : HABITATION								
classe A – unifamiliale								
classe B – multifamiliale 2 logements								
classe C – multifamiliale 3 logements								
classe D – multifamiliale 4 à 6 logements								
classe E – multifamiliale 7 à 12 logements								
classe F – multifamiliale 13 logements & +								
classe G – bachelor								
classe H – abrogé								
classe I – maison mobile								
HE : HÉBERGEMENT								
classe A – hôtel								
classe B – auberge								
classe C – gîte du passant								
classe D – résid. pers. âgées autonomes								
classe E – abrogé								
classe F – centre d'accueil								
C : COMMERCE								
classe A – quartier								
classe B – local								
classe C – service professionnel et spécialisé								
classe D – supra-local								
classe E – régional								
classe F – restauration								
classe G – amusement et divertissement								
classe H – récréo-touristique								
classe I – service routier								
classe J – extensif								
classe K – contraignants								
I : INDUSTRIE								
classe A – fabrication & assemblage								
classe B – fabrication & assemblage								
classe C – fabrication & assemblage								
classe D – transbordement								
classe E – transbordement								
classe F – entreposage								
classe G – recherche et services aux entreprises								
classe H – transformation de matériaux primaires								
classe I – déchets et matières recyclables								
classe J – contraignants								
P : INSTITUTIONNEL								
classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel	•							
classe B – service institutionnel		•						
classe C – utilitaire								
A : AGRICOLE								
classe A – culture								
classe B – élevage								
classe C – élevage								
classe D – service de transformation								
classe E – contraignants								
F : FORESTIER								
classe A – coupe de bois								
classe B – activités connexes								
E : ENVIRONNEMENTAL								
classe A – conservation								
classe B – mise en valeur								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		Note 1						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								

NORMES SPÉCIFIQUES - ZONAGE	1	2	3	4	5	6	7	8
STRUCTURE DU BÂTIMENT								
isolée		●						
jumelée								
contiguë								
projet intégré								
CHARTE ARCHITECTURALE								
type de gabarit								
superficie d'implantation minimale (m^2)		100						
largeur de la façade minimale (m)		15						
nombre d'étages minimal		1						
nombre d'étages maximal		2						
NORME D'OCCUPATION								
occupation minimale du terrain (%)								
occupation maximale du terrain (%)								
nombre de logement/terrain minimum								
nombre de logement/terrain maximum								
CHARTE DES MARGES								
type de regroupement								
avant minimale (m)		6						
avant maximale (m)								
avant secondaire minimale (m)								
latérale minimale (m)		6						
arrière minimale (m)		6						
type d'aire d'isolement	B	B						

CHARTE DE LOTISSEMENT - Règlement de lotissement								
type de grille		A						
largeur minimale (m)								
profondeur minimale (m)								
superficie minimale (m^2)								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
		1						

1	Les usages 6811.1, 6811.2, 6812.1, 6812.2, 6813.1, 6813.2 et 6822,sont spécifiquement autorisés.
2	
3	
4	
5	

AMENDEMENT (USAGE INTERNE)

1- 1001-245

2- 1001-258, a. 19.

NOTES ADMINISTRATIVES (USAGE INTERNE)

a- École secondaire des Rives